

CIRCULATION ET STATIONNEMENT DANS DOMME

La circulation et le stationnement sont difficiles à Domme, surtout dans la Bastide pendant la période touristique.

Pour que ces inconvénients passagers soient le moins désagréable possible, il convient de respecter quelques règles simples.

En matière de circulation :

- possibilité d'accéder dans la Bastide pour les véhicules légers par la Porte Delbos ou par la Porte des Tours, en respectant la vitesse limitée à 30 km/h ;
- Pour les autobus et camping-cars, arrivée à Domme par Vitrac et stationnement sur l'Aire du Pradal (l'accès dans la bastide est interdit pour ces véhicules) ;
- respect des rues mises en sens unique ;
- interdiction de circuler dans les rues réservées aux piétons (rue Eugène Leroy notamment). La Grand'Rue est réservé aux piétons pendant la période touristique.

En matière de stationnement :

- stationnement payant sur les parkings de la place de la Rode, de la place de la Halle, de la rue du Repos et à St James ;
- stationnement gratuit sur les autres emplacements, notamment sur la 1^{ère} partie de l'aire de stationnement du Pradal ;
- stationnement payant sur la 2^{ème} partie de l'aire du Pradal qui est réservée aux camping-cars ;
- stationnement réservé aux employés de l'Hôpital, des commerces et des administrations sur le parking du Jubilé.

NB : le stationnement est interdit place de la Halle le jeudi matin, jour du marché, et le 14 juillet sur la place de la Rode, en raison des festivités.

Le respect des dispositions relatives à la circulation et au stationnement est contrôlé par un agent de surveillance de la voie publique assermenté.